

TROPOTONE®

DOSES ET USAGES

| Usages homologués | Cultures couvertes | Doses | Nb max d'application /an | ZNT | DAR |
|--|---|--------|--------------------------|-----|----------|
| Graines protéagineuses ¹ | Pois protéagineux, pois fourrager, féveroles ² | 4 L/ha | 1 au printemps | 5 m | 60 jours |
| Pois écosés (frais) ¹ | Pois de conserve | 4 L/ha | 1 | 5 m | 60 jours |
| Légumineuses fourragères porte-graines | Luzerne, sainfoin, trèfles | 4 L/ha | 1 | 5 m | 3 jours |

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/sanco_pesticides

Nufarm SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de TROPOTONE® sur des cultures autres que celles mentionnées dans le tableau des usages.

¹ Par manque de données, NUFARM SAS déconseille l'usage de la spécialité TROPOTONE® sur les cultures de lupins et lentilles fraîches.

² Usage autorisé selon l'arrêté du 26 mars 2014, reste sous la responsabilité de l'utilisateur.

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation TROPOTONE® en automne, sauf pour l'usage sur légumineuses fourragères porte graine.

MODE D'ACTION

TROPOTONE® est un herbicide de post-levée contre les adventices dicotylédones des graines protéagineuses, des pois écosés frais et des légumineuses fourragères porte-graines. Le MCPB appartient à la famille des acides phénoxy-acétoïques. Il est absorbé principalement par les feuilles et agit sur le métabolisme des cellules végétales.

Mode d'action

O

Classification H.R.A.C.
Alterner vos modes d'action,
c'est pérenniser vos solutions.

RESISTANCE

L'utilisation répétée sur une même parcelle de préparations à base de substances actives d'une même famille chimique ou ayant le même mode d'action peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, il est recommandé d'alterner des préparations à base de substances appartenant à des familles ayant des modes d'action différents.

PREPARATION DE LA BOUILLIE

Dans la mesure où les stades de développement des légumineuses le permettront, il est important de désherber très tôt, alors que les adventices sont encore jeunes.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de TROPOTONE® s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Remplir à moitié d'eau la cuve du pulvérisateur. Agiter le bidon et verser la dose de TROPOTONE® en maintenant l'agitation. Terminer le remplissage de la cuve en utilisant un volume de bouillie de 200 à 500 L/ha. Rincer immédiatement le bidon vide et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Appliquer la bouillie en maintenant l'agitation.

Eviter d'utiliser des eaux très calcaires qui pourraient insolubiliser une partie de la matière active et réduire l'activité herbicide.

CHAMP D'ACTIVITÉ

| | |
|---|---|
| Espèces sensibles freinées à 3 L/ha détruites à 4 L/ha | Amarante, atriplex, bardane, bleuet, capselle, carotte sauvage, chardon*, chénopode blanc, coquelicot, datura, épiaire, fumeterre*, géranium, grémil, jonc épars, laiterons, liseron, linaria, ortie, pensée, renoncules (sauf renoncule bulbeuse), renouée liseron, renouée persicaire, rumex, sanve (avant montaison)*, silène, tabouret des champs, vesce. |
| Espèces moyennement sensibles freinées à 4 L/ha à traiter très jeunes | Armoise, colza (re pousses)**, érigeron, euphorbes, géranium herbe à Robert, gesse, menthe, ortie royale, peigne de vénus, pissenlit, ravenelle**, renoncule bulbeuse, renouée des oiseaux, tussilage, véroniques. |
| Résistantes | Anthémis, chrysanthème des moissons, gaillet, matricaire mercuriale, morelle, stellaire, séneçon, spergule, toutes les graminées. |

Dans les terrains récemment chaulés ou riches en calcaire, la sensibilité des adventices à TROPOTONE® peut se trouver amoindrie.

* Le chardon, la fumeterre, le chénopode sont relativement plus sensibles au TROPOTONE® qu'au MCPA.

** La ravenelle résiste au TROPOTONE®, sauf au stade très jeune (2 feuilles). Les repousses de colza sont sensibles au stade 2 feuilles.

AMM: 5500179

Composition: 400 g/L de
2,4-MCPB (sel de sodium)

Formulation: Concentré soluble
(SL)

MÉLANGES

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la législation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Les meilleurs résultats sont obtenus en traitant les dicotylédones jeunes en conditions poussantes et les dicotylédones vivaces en cours de montaison (chardon). **TROPOTONE®** pénètre dans la plante en 3 à 4 heures.

Conditions de traitement:

Cultures de consommation

| Cultures des usages homologués | Cultures couvertes | Doses recommandées | Stade d'application |
|--------------------------------|--|--------------------|---|
| Graines protéagineuses | Pois protéagineux, pois fourrager, féveroles | 2,5 à 3,5 L/ha | Appliquer impérativement avant la formation des boutons floraux, sur des plantes mesurant 1 à 15 cm (3 à 6 entrenœuds formés) |
| Pois écosées (frais) | Pois de conserve | 2,5 à 3 L/ha | |

Cultures porte-graines

| Cultures des usages homologués | Cultures couvertes | Doses recommandées |
|---------------------------------------|---------------------------------|--------------------|
| Légumineuses fourragères porte graine | Luzerne | 3 L/ha* |
| | Sainfoin | 4 L/ha* |
| | Trèfle incarnat | 3 L/ha* |
| | Trèfles blanc, violet, de perse | 3 – 4 L/ha* |

* Selon recommandations de la FNAMS

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

Pour protéger l'opérateur, porter :

Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés pour la protection chimique selon la norme EN 374-3, combinaison de travail: cotte tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, vêtements imperméable: tablier ou blouse à manches longues certifiés de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée, bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, lunettes de sécurité étanches contre les produits chimiques selon la norme EN 166 ou norme équivalente.

Pendant l'application :

- Gants en nitrile certifiés pour la protection chimique selon la norme EN 374-3 à usage unique, si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, changer de gants et les stocker à l'extérieur de la cabine après utilisation, bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3, combinaison de travail cotte tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant. Lunettes de sécurité étanches contre les produits chimiques selon la norme EN 166 ou une norme équivalente.

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés pour la protection chimique selon la norme EN 374-3, combinaison de travail cotte tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, vêtements imperméable: tablier ou blouse à manches longues certifiées de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée, lunettes de sécurité étanches contre les produits chimiques selon la norme EN 166 ou une norme équivalente, bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Pour protéger le travailleur s'il doit intervenir sur les parcelles traitées, porter une combinaison de travail: cotte tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation, mettre la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et de savon.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Traitement symptomatique. De manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et la FDS. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

NETTOYAGE

Vidanger complètement le pulvérisateur et rincer immédiatement l'intérieur de la cuve à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et les rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve. Ensuite, vidanger complètement. Éliminer les eaux de rinçage et les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

TROPOTONE®

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc ...) les hormones herbicides risquent de provoquer au voisinage de la zone d'application du traitement des dégâts sur les cultures sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tournesol, tabac, légumineuses, pommes de terre de plants, etc ...). Il faut donc éviter l'entraînement du produit en prenant toutes les précautions nécessaires.

Pour une efficacité optimale, traiter lorsque la température est comprise entre 12 et 25°C et que l'hygrométrie est suffisante (>60%). Traiter par temps calme, sans vent (selon la réglementation en vigueur), de préférence à une température inférieure à 20°C à l'ombre et, en aucun cas au-delà de 25°C à l'ombre. Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés ...). Ne pas utiliser en conditions froides et de sécheresse.

STOCKAGE

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, fermé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Conserver hors de la portée des enfants. Les locaux doivent être fermés à clé, frais et ventilés. Stocker à l'abri de la chaleur et du gel.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Pour l'élimination des produits non utilisables faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Rincer l'emballage au moins 2 fois avant son élimination. Lors de l'utilisation du produit, bien vider. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR (www.adivalor.fr) ou autre service de collecte spécifique.



IMPORTANT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



DANGER

H302: Nocif cas d'ingestion.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



P264: Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P330: Rincer la bouche.

P301+P312: EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.



Délai de réentrée: 24 heures

SPe2: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation TROPOTONE en automne (sauf pour l'usage légumineuses fourragères porte-graine).

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3: Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Nufarm S.A.S

28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 50 50 - Fax. 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

* Marque déposée CHEMINOVA Agro France SAS – 19 bd Eugène Deruelle – 69003 Lyon – Tél: 04 37 23 65 70

Détenteur de l'AMM: NUFARM UK LIMITED, Wyke, Bradford bd 12 9EJ West Yorkshire.

Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.



Nufarm

Grow a better tomorrow